

Checklist : Création d'une agence de voyages

1. Définir le projet & élaborer un plan financier

- ☐ Rédiger une description concise du projet (types de voyages, clientèle, positionnement)
- ☐ Préparer un business plan/chiffres prévisionnels sur 3 ans
- ☐ Contacter UPAV (Belgique), ULAV (Luxembourg) ou Avitour pour conseils & ressources
- ☐ Si siège à Bruxelles : prévoir demande de licence auprès du Commissariat général au Tourisme

2. Choisir la forme juridique

- ☐ Définir si l'activité sera exercée comme personne physique ou société
 - ☐ Si société : disposer d'un capital minimum de **25 000 €** de fonds propres
 - ☐ Vérifier ratio de liquidité minimale (> 1) et solvabilité (fonds propres $\geq 15\%$ des actifs) si la société existe depuis plus d'un an

3. Souscrire les assurances obligatoires

- ☐ Remplir formulaire Travel-Safe, joindre plan financier + description de projet + documents comptables
 - ☐ Assurance insolvabilité (directive UE 2015/2302) couvrant remboursement, rapatriement ou poursuite du voyage
 - ☐ Assurance responsabilité civile professionnelle (RC-Pro) adaptée au secteur (formule Light ou Full)
- ☐ Réception de l'offre personnalisée sous ± 8 à 14 jours (2 semaines max)

4. Obtenir la garantie bancaire (si exigée)

- ☐ Vérifier si l'assureur demande une **garantie bancaire**
- ☐ Prévoir un délai de **6 à 8 semaines** avec une banque pour son obtention

5. Gestion des primes & obligations comptables

- ☐ Payer une prime provisionnelle
- ☐ Déclarer le chiffre d'affaires de l'année précédente **avant le 31 mars**
- ☐ Payer le montant final de prime basé sur le CA ou prime minimum
- ☐ Transmettre bilan annuel et balance détaillée dans le délai légal (1 mois après assemblée générale ou au plus tard pour les personnes physiques pour le 31 août)
- ☐ Fournir attestations d'assurance si demandées

6. Affiliation & réductions tarifaires

- ☐ S'affilier à UPAV et/ou Avitour dans le mois qui suit l'activation de la police pour bénéficier d'un tarif préférentiel

7. Autres couvertures recommandées

- ☐ Envisager une assurance D&O (Responsabilité des dirigeants) pour couvrir les risques de gestion personnelle